

Après le « travailler plus », place au « travailler mieux »

« La majorité veut enrichir les mesures des syndicats et du patronat », titre **Les Echos** qui s'interroge : s'agit-il d'envoyer un signal d'apaisement aux partenaires sociaux qui ont déjà apporté des solutions clés en main ou de marquer son territoire quitte à les braquer ? Le camp présidentiel tente de naviguer entre les deux sur la question de la répartition des richesses créées par les entreprises. La Première ministre a ainsi promis que son gouvernement allait reprendre à son compte l'accord récemment conclu entre syndicats et patronat. « Il s'agit d'une mesure très importante, qui vient réparer un angle mort des dispositifs de participation », explique une source gouvernementale. « C'est une belle avancée pour les PME », estime François Asselin (CPME). Ce dernier se félicite aussi que cet accord ait délibérément laissé de côté le fameux « dividende salarié », absence qui ne semble pas chagriner outre mesure le gouvernement. « Notre engagement était que quand les entreprises font des bénéfices, les salariés doivent aussi en profiter. C'est le cas avec cet accord, on ne s'arrête pas sur les mots et des questions sémantiques », justifie une source gouvernementale. Mais la majorité est aussi décidée à aller plus loin en ajoutant un mécanisme sur les bénéfices exceptionnels qui risque de crispier le patronat. « Il s'agit d'un sujet politique, il faut pouvoir répondre aux questions posées par les profits exceptionnels générés par certaines entreprises, comme ce fut le cas cet automne », souligne la source gouvernementale ajoutant vouloir « lancer une concertation pour traiter ce sujet dès cette année ». Elisabeth Borne a prévenu que si Renaissance devait pousser des propositions supplémentaires, elles devraient être « fidèles à l'accord et recueillir l'approbation de l'ensemble des parties signataires ». (**Les Echos, p.2**)